

1. Objet de la charte

La présente charte définit les principes, engagements et obligations de conformité applicables à l'ensemble des collaborateurs, partenaires et prestataires d'IBMH **Conseils**.

Elle vise à garantir :

- Le respect des réglementations applicables aux secteurs de la santé, biomédical, pharmaceutique et agroalimentaire
- La prévention des risques juridiques, éthiques et opérationnels
- La promotion d'une culture d'intégrité, de transparence et d'éco-responsabilité



2. Cadre réglementaire

IBMH Conseils s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur applicable à ses activités dont notamment :

- L'ensemble des réglementations applicables aux établissements et structures de santé
- Les Normes relatives à la sécurité des Dispositifs Médicaux
- Les exigences en matière de cybersécurité (systèmes hospitaliers)
- Les réglementations environnementales et énergétiques
- La protection des données personnelles (RGPD)
- Le référentiel qualité Qualiopi

3. Éthique et intégrité

3.1 Lutte contre la corruption

IBMH Conseils applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis de toute forme de corruption, active ou passive.

Sont interdits :

- Les paiements illicites
- Les avantages indus
- Les pratiques d'influence non conformes

3.2 Conflits d'intérêts

Tout collaborateur doit déclarer toute situation susceptible de compromettre son impartialité.

3.3 Cadeaux et invitations

Les cadeaux doivent rester :

- Occasionnels
- D'une valeur raisonnable
- Sans influence sur les décisions professionnelles

[Référence : Guide pratique 2020 de l'AFA](#)

4. Protection des données & cybersécurité

IBMH Conseils garantit :

- La confidentialité des données
- La sécurisation des systèmes d'information
- La conformité aux exigences du RGPD
- La mise en place de mesures de cybersécurité adaptées

5. Conformité sectorielle

Dans le cadre de ses missions, IBMH Conseils s'engage à :

- Respecter les normes applicables aux dispositifs médicaux
- Assurer la traçabilité des interventions techniques
- Garantir la sécurité des installations et équipements
- Intégrer une démarche de gestion des risques (HSE, technique, réglementaire)

6. Responsabilité environnementale

IBMH Conseils intègre une démarche éco-responsable portant en particulier sur :

- L'optimisation énergétique des installations
- La réduction de l'empreinte carbone
- La sensibilisation des clients et partenaires aux bonnes pratiques environnementales

7. Engagement des collaborateurs

Chaque collaborateur s'engage à :

- Respecter les règles de la présente charte
- Participer aux formations compliance
- Signaler toute situation à risque ou non conforme

8. Dispositif d'alerte

IBMH Conseils met en place un dispositif permettant de signaler :

- Les violations de la réglementation
- Les comportements contraires à l'éthique
- Les risques pour la sécurité ou la conformité

Les signalements sont confidentiels et sont traités sans représailles.

9. Contrôle et amélioration continue

IBMH Conseils met en œuvre :

- Des audits internes réguliers
- Une veille réglementaire
- Des actions correctives et préventives

10. Sanctions

Toute violation de la présente charte peut entraîner :

- Des sanctions disciplinaires
- La résiliation des contrats
- Des poursuites judiciaires si nécessaire

11. Entrée en vigueur

Cette charte entre en vigueur à compter de sa diffusion et s'impose à l'ensemble des parties prenantes.

Pour IBMH Conseils
Philippe BRIOIS
Directeur et référent Conformité